

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 mars 2013

SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N° 847)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N^{os} 2043 à 2052

présenté par
Mme Fraysse

ARTICLE 13

Après le mot :

« salariés »,

rédigé ainsi la fin de l'alinéa 105 :

« au cours d'entretiens individuels. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.

Ces amendements identiques ont été déposés par 10 députés :

Adt n°	2043	de	Mme	Jacqueline FRAYSSE
Adt n°	2044	de	M.	Marc DOLEZ
Adt n°	2045	de	M.	François ASENSI
Adt n°	2046	de	M.	Alain BOCQUET
Adt n°	2047	de	Mme	Marie-George BUFFET
Adt n°	2048	de	M.	Jean-Jacques CANDELIER
Adt n°	2049	de	M.	Patrice CARVALHO
Adt n°	2050	de	M.	Gaby CHARROUX
Adt n°	2051	de	M.	Nicolas SANSU
Adt n°	2052	de	M.	André CHASSAIGNE